

RAPPORT D'ACTIVITE EAU D'AZUR

ANNEXES ASSAINISSEMENT

Année 2022

- 1 : Les chiffres Clés
 - 2 : Périmètre – Modes de gestion
 - 3 : Pluviométrie – Bassins d'orage
 - 4 : Population desservie
 - 5 : L'assainissement Collectif
 - 6 : L'assainissement Non Collectif
 - 7 : Synthèse des indicateurs
-

Annexe 1 : Les Chiffres Clés



LA POPULATION DESSERVIE (se référer à l'annexe 1)

553 426

Population Métropolitaine

140 571

Abonnés assujettis

467 794

Habitants **raccordés** à l'assainissement collectif

Habitants **non raccordés** à l'assainissement collectif

85 632

LES OUVRAGES DE COLLECTE (se référer à l'annexe 2)



1 506

Kilomètres de réseaux d'eaux usées

1 373

Kilomètres de réseaux d'eaux usées séparatifs

157

Postes de refoulement

Kilomètres de réseaux unitaires

133

172

Déversoirs d'orages



LES OUVRAGES DE TRAITEMENT (se référer à l'annexe 3)

Stations d'épuration et Unités Mobiles de Traitement

52

Equivalents habitants au total

1 001 070

21

Inférieures à 500 Equivalents

19

Entre 500 et 2 000 Equivalents

6

Entre 2 000 et 100 000 Equivalents Habitants

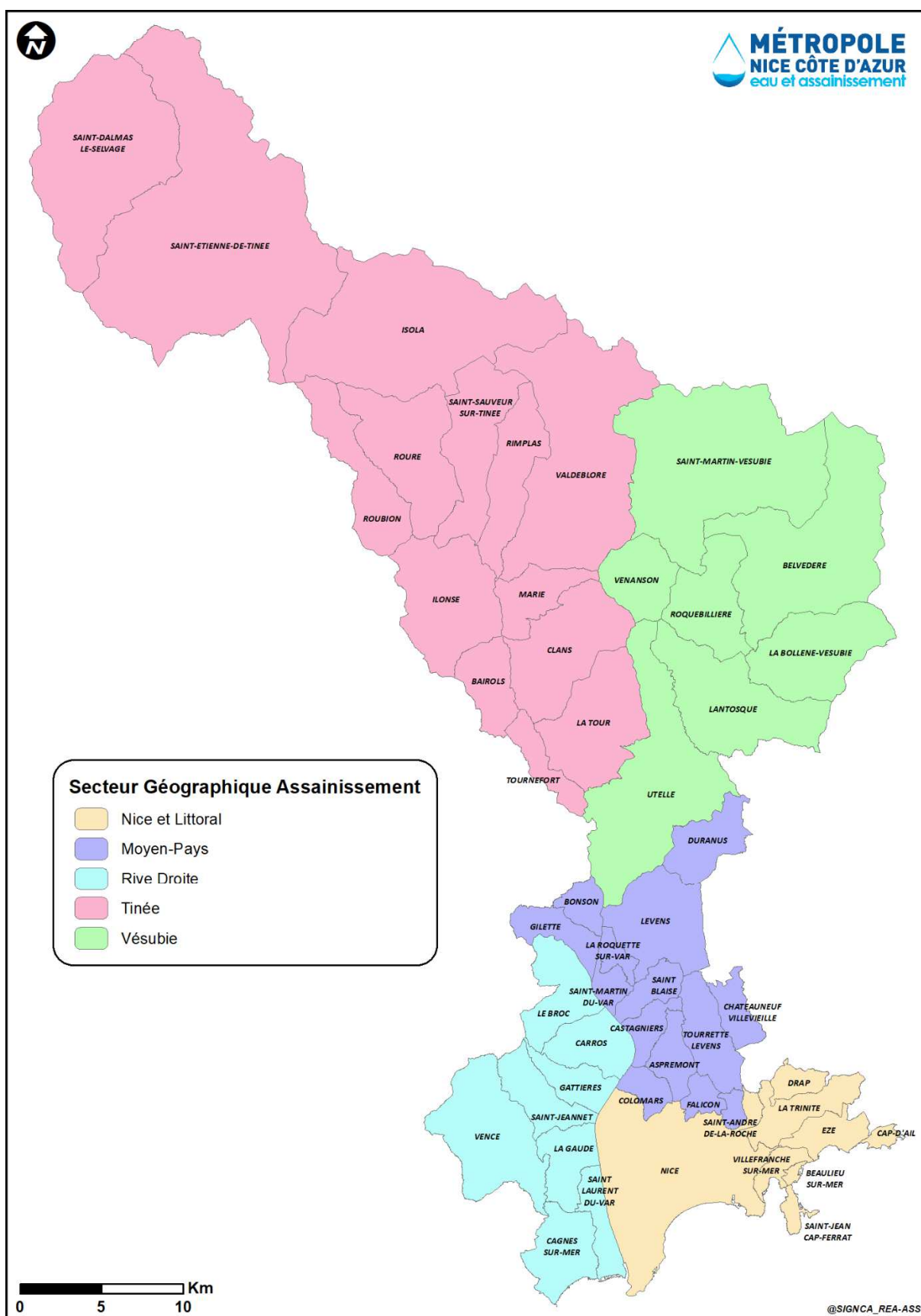
3

Supérieures à 100 000 Equivalents Habitants

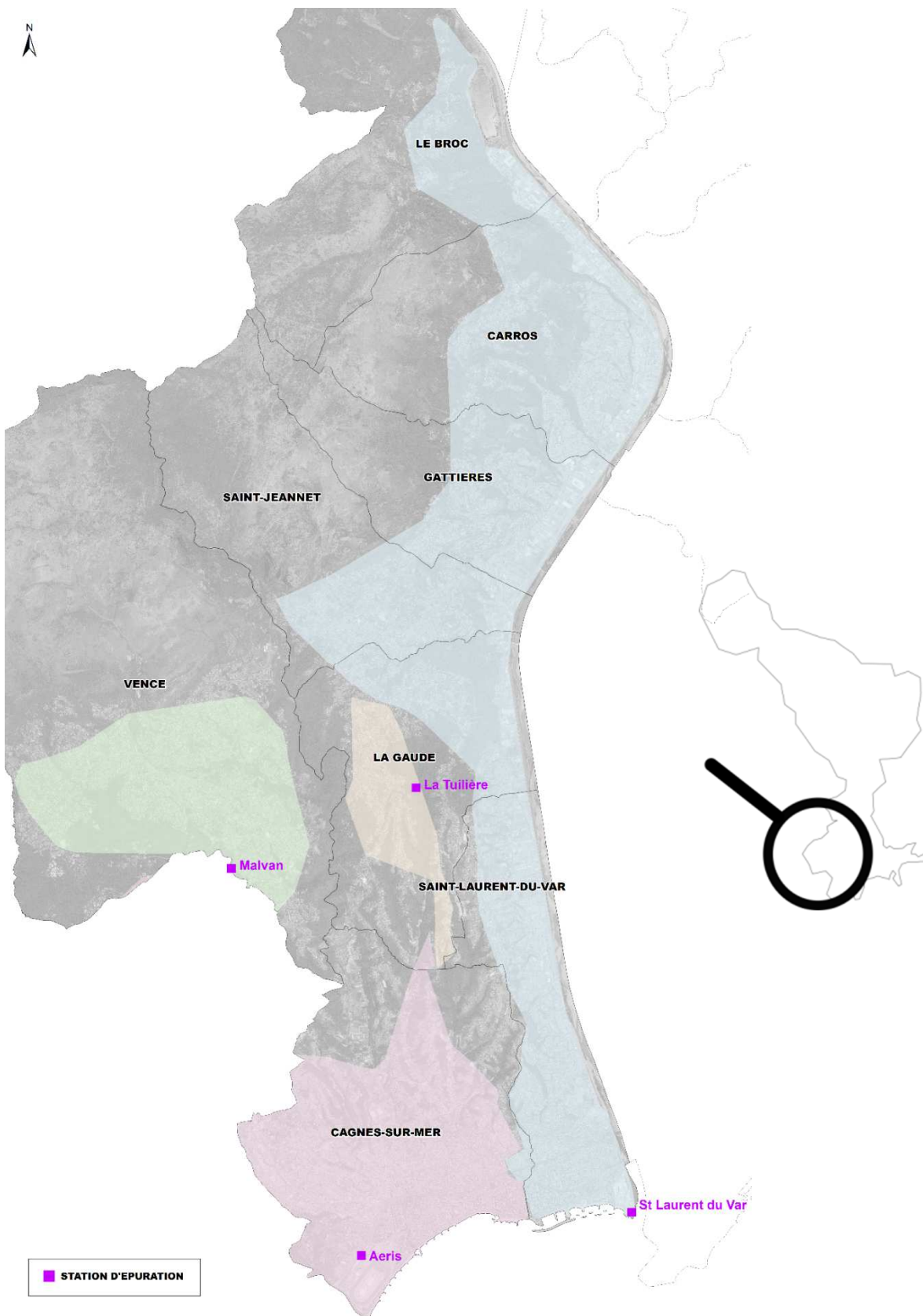
3

Unités Mobiles de Traitement

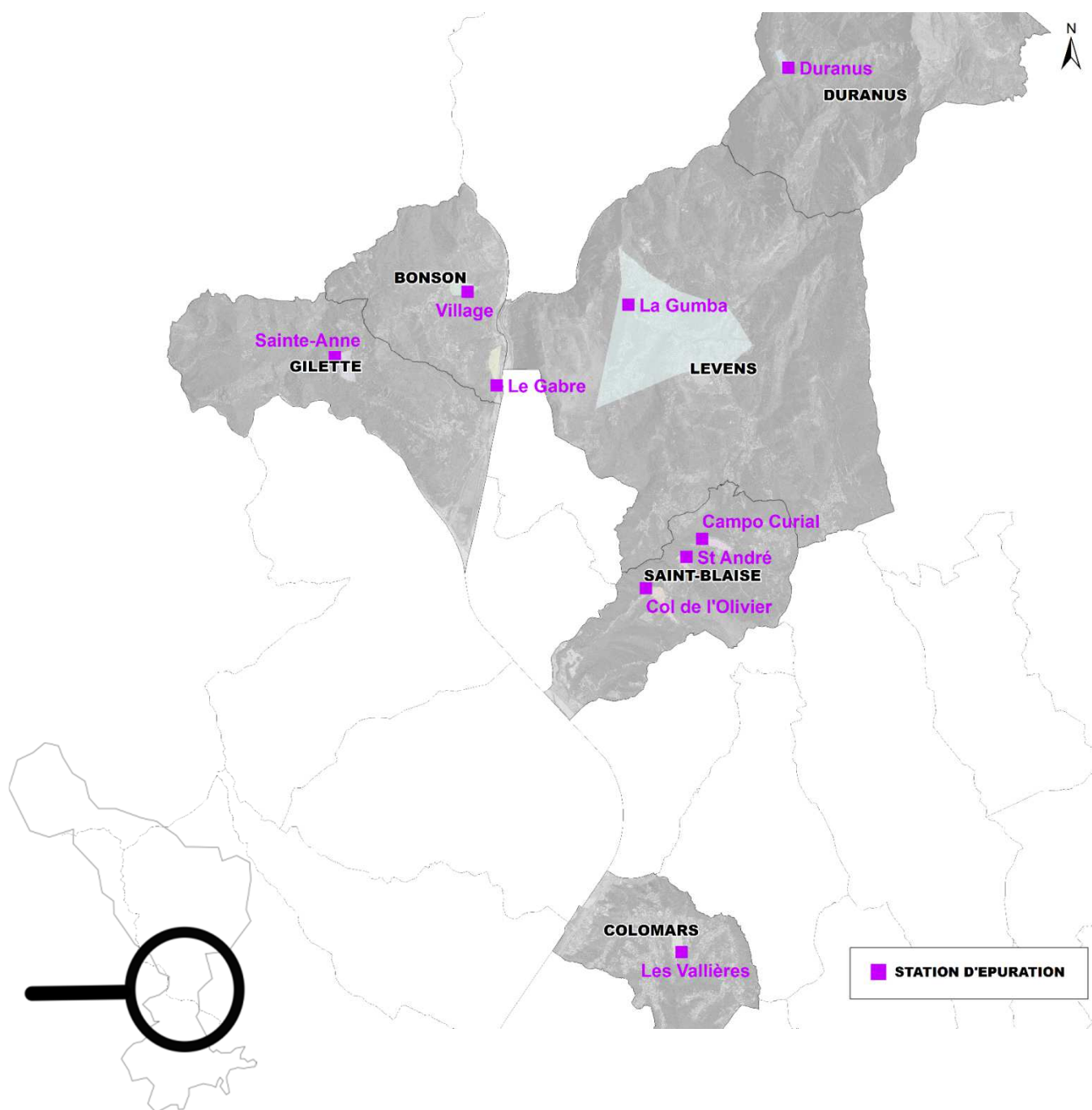
Annexe 2 : Périmètre – Modes de gestion



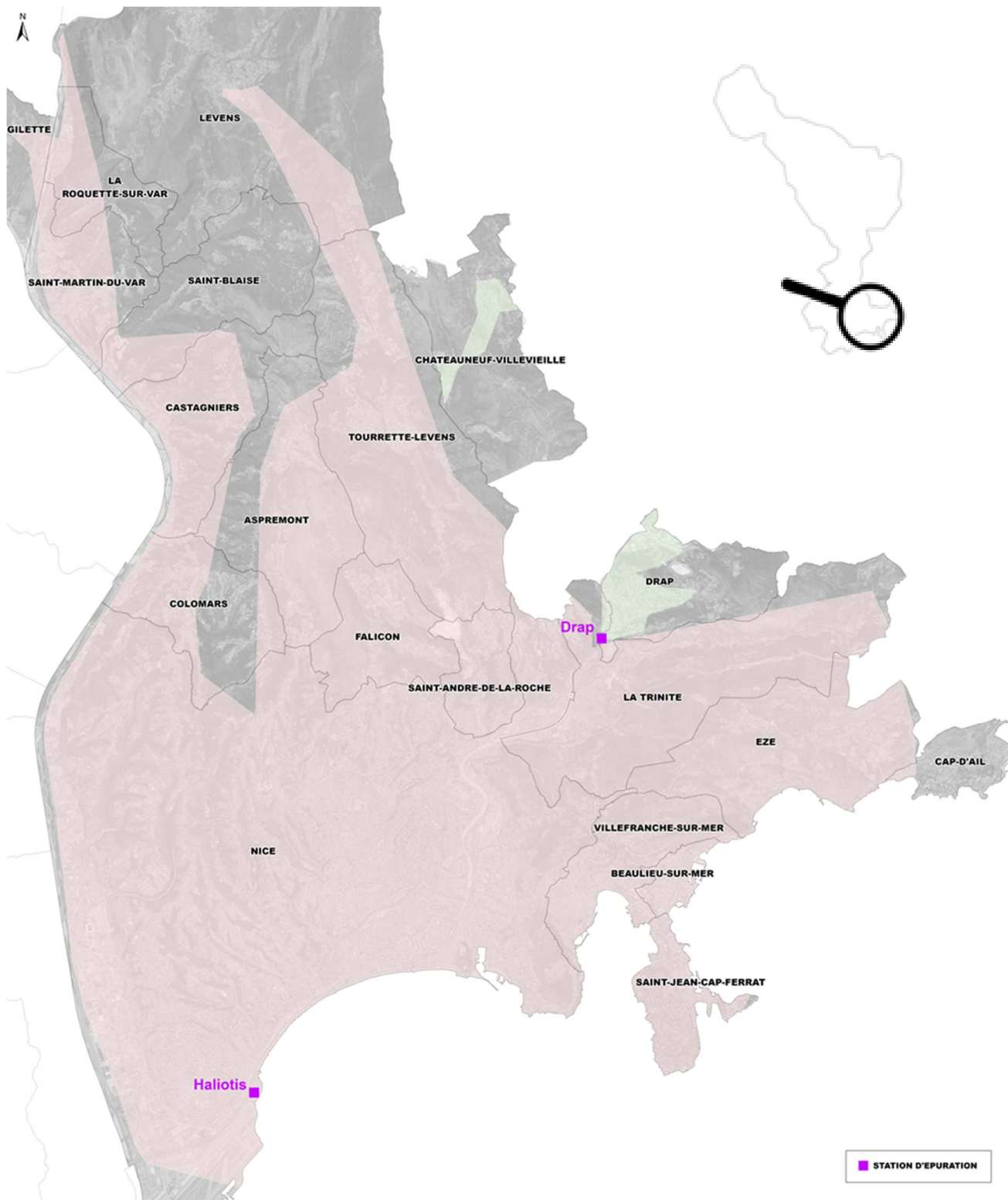
Secteur « Ouest du Var »



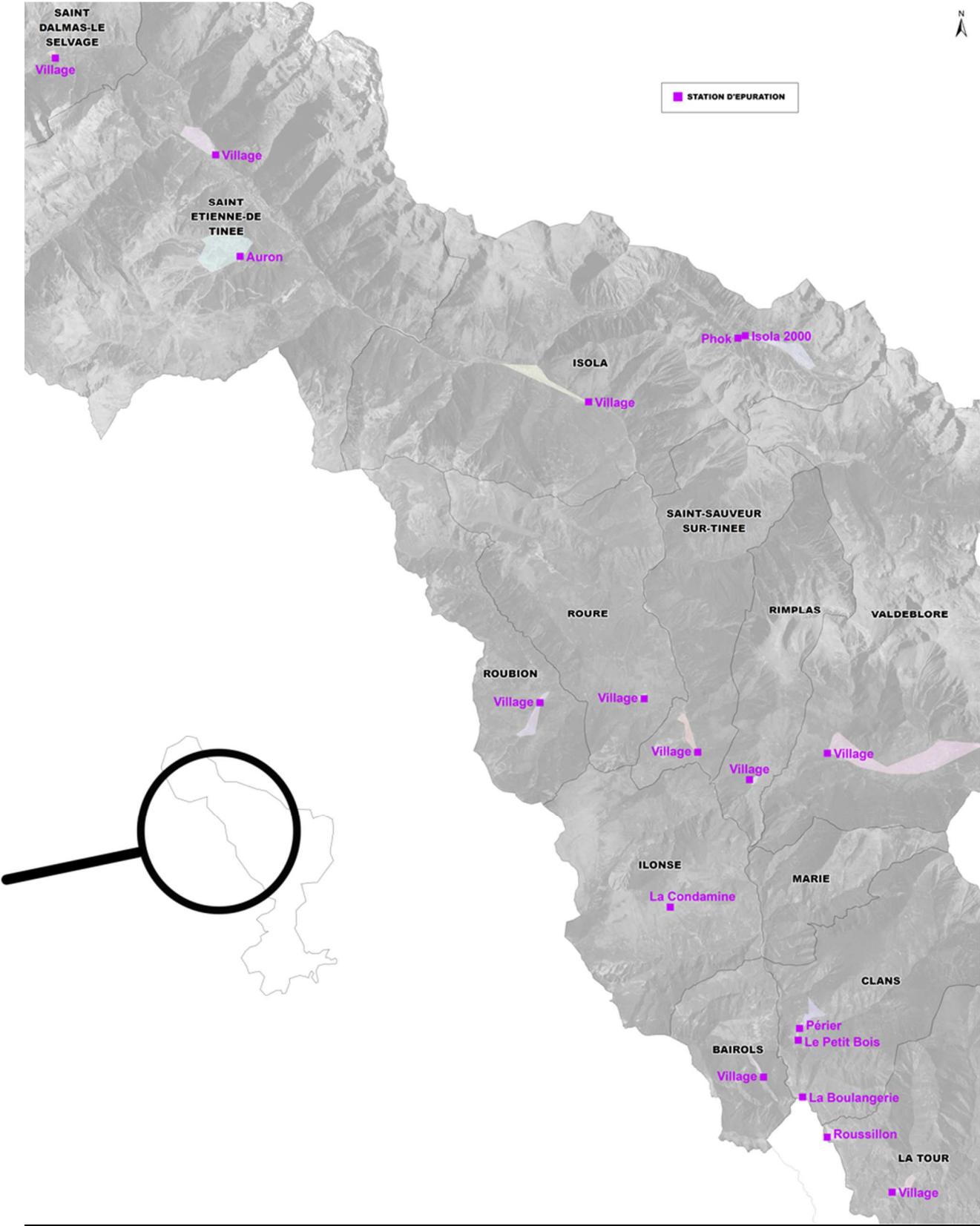
Secteur « Collines »



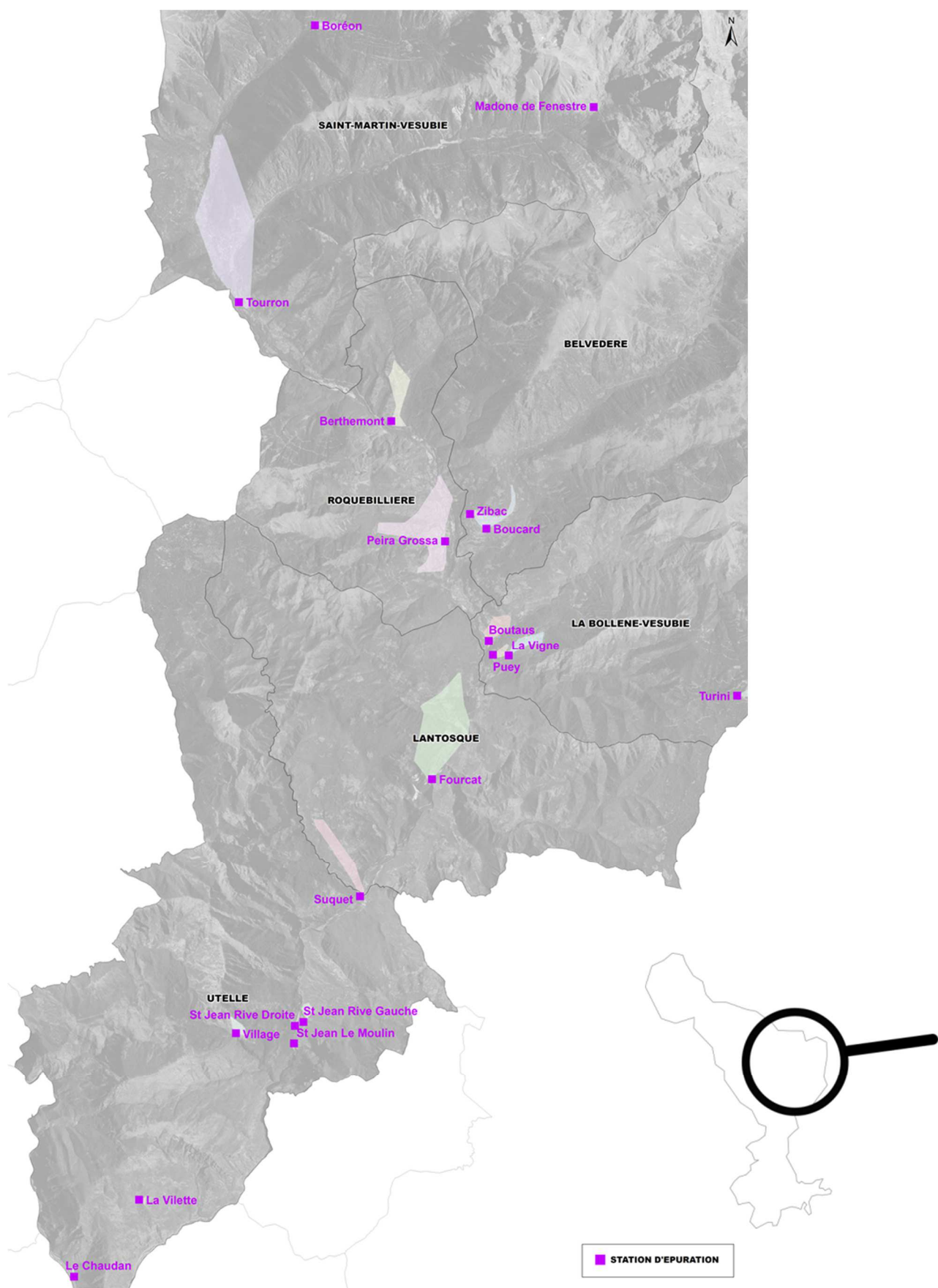
Système « Nice Haliotis »



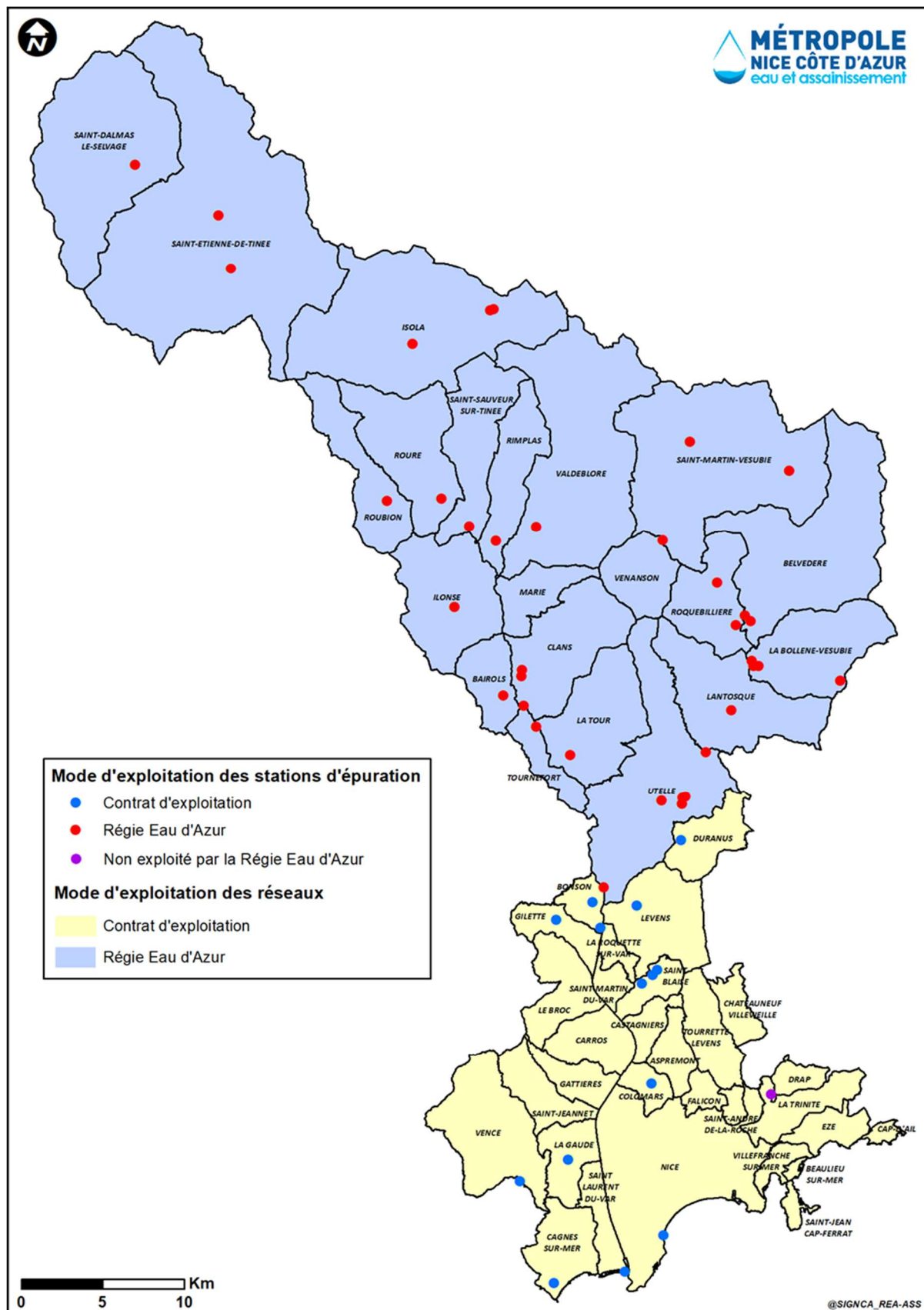
Secteur « vallée de la Tinée »



Secteur « vallée de la Vésubie »



Les modes de gestion

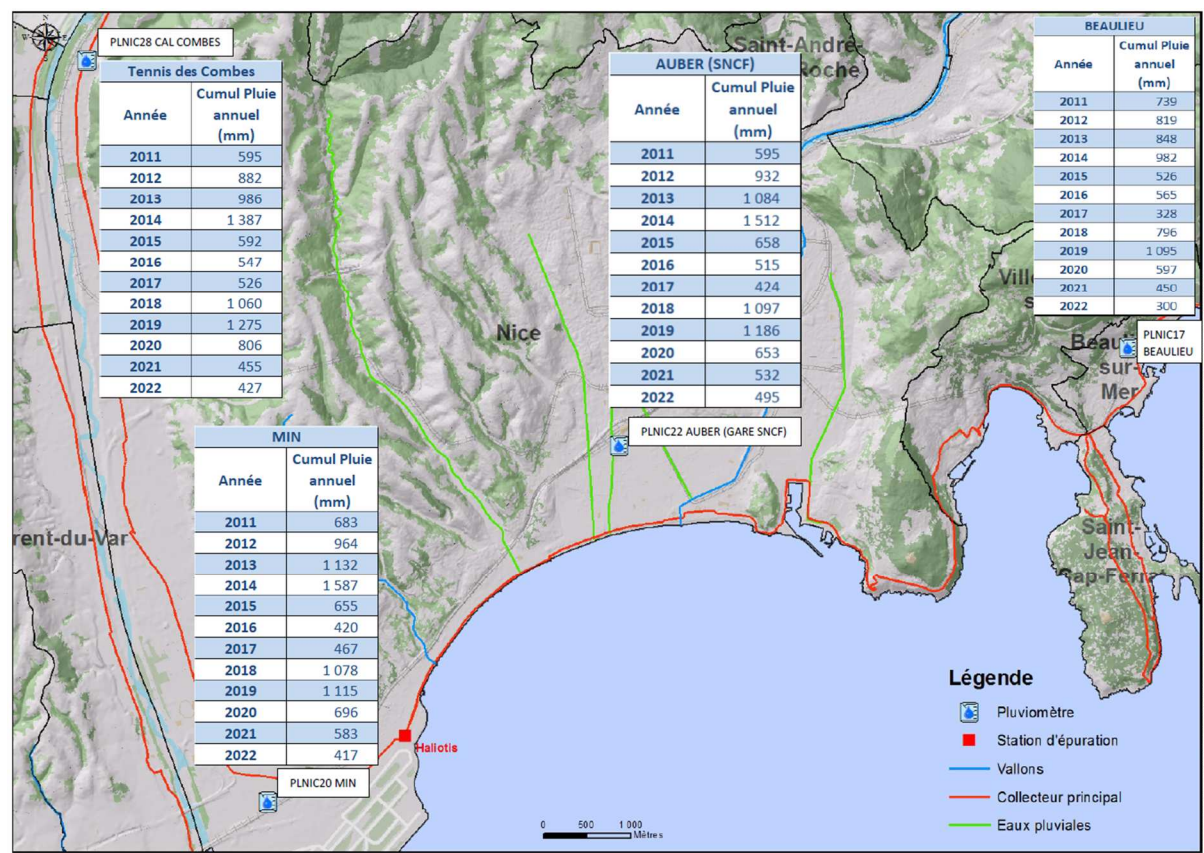


Les contrats d'exploitation

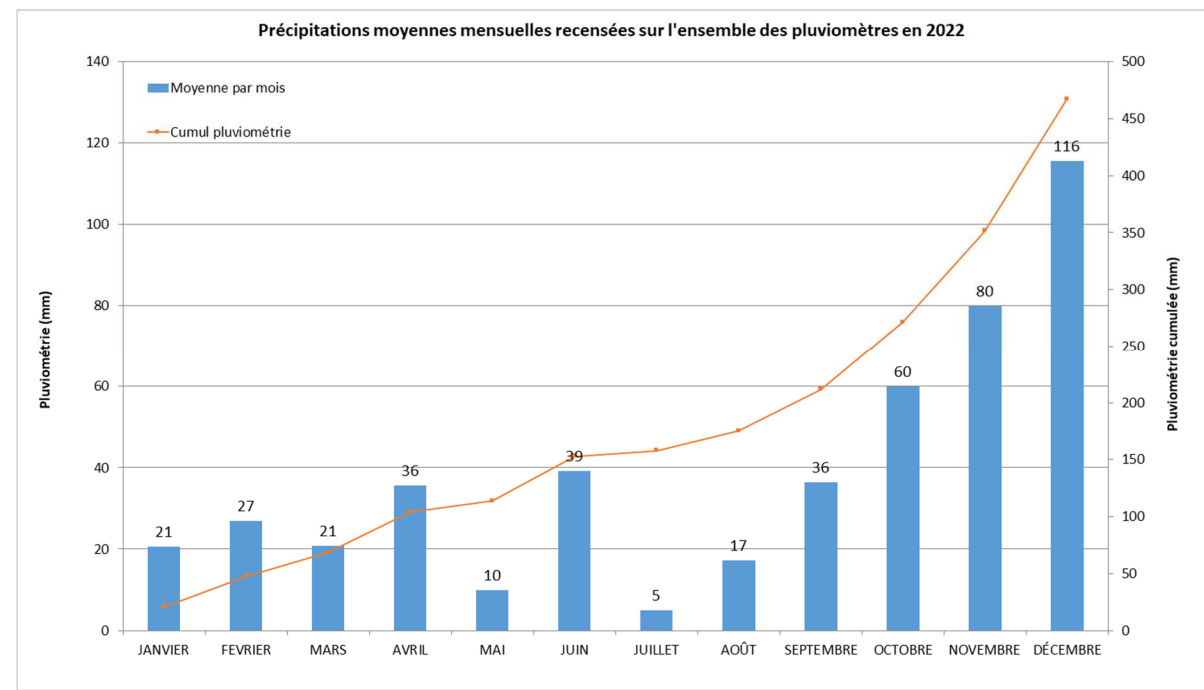
MARCHES D'EXPLOITATION	TITULAIRE	DUREE	DATE DE FIN
Réseaux d'eaux usées des communes d'Aspremont, Bonson, Castagniers, Colomars, Gilette, La Roquette-sur-Var, Levens, Saint-Blaise, Saint-Martin-du-Var, Tourrette-Levens	SUD EST ASSAINISSEMENT	6 ans	31/12/2022
Réseaux d'eaux usées des communes de Saint-Jean-Cap-Ferrat, Beaulieu-sur-Mer, Eze, Cap-d'Ail et Villefranche-sur-Mer	VEOLIA Eau (mandataire) SNA Proserpi SEAV	6 ans	31/03/2026
Réseaux d'eaux usées des communes de Nice et La Trinité	SNA Proserpi	6 ans	11/03/2027
Réseaux d'eaux usées des communes de Falcon et Saint-André-de-la-Roche	SNA Proserpi	14 mois	31/12/2022
Réseaux d'eaux usées des communes de Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Jeannet, La Gaude, Vence, Carros et Gattières	SUEZ Eau France	6 ans	30/05/2024
Station d'épuration de Saint-Laurent-du-Var	SEREX	4 ans	31/04/2025
Stations d'épuration de Levens, Saint-Blaise, Duranus, Gilette, Bonson et Colomars	VEOLIA	5 ans	31/12/2024
Station d'épuration de Nice Haliotis	SUEZ	10 ans + avenant de 26 mois	30/06/2023
Station d'épuration de Vence	VEOLIA	6 ans	31/07/2025
Station d'épuration de La Gaude	VEOLIA	6 ans	31/12/2022
Station d'épuration de Cagnes-sur-Mer (Repris par le Symisca au 10/11/17 dans le cadre du CREM)	VEOLIA	8 ans	01/09/2025

Annexe 3 : Pluviométrie - Bassins d'orage

Pluviométrie annuelle observée sur le territoire métropolitain depuis 2011



Pluviométrie annuelle observée sur le territoire métropolitain en 2022

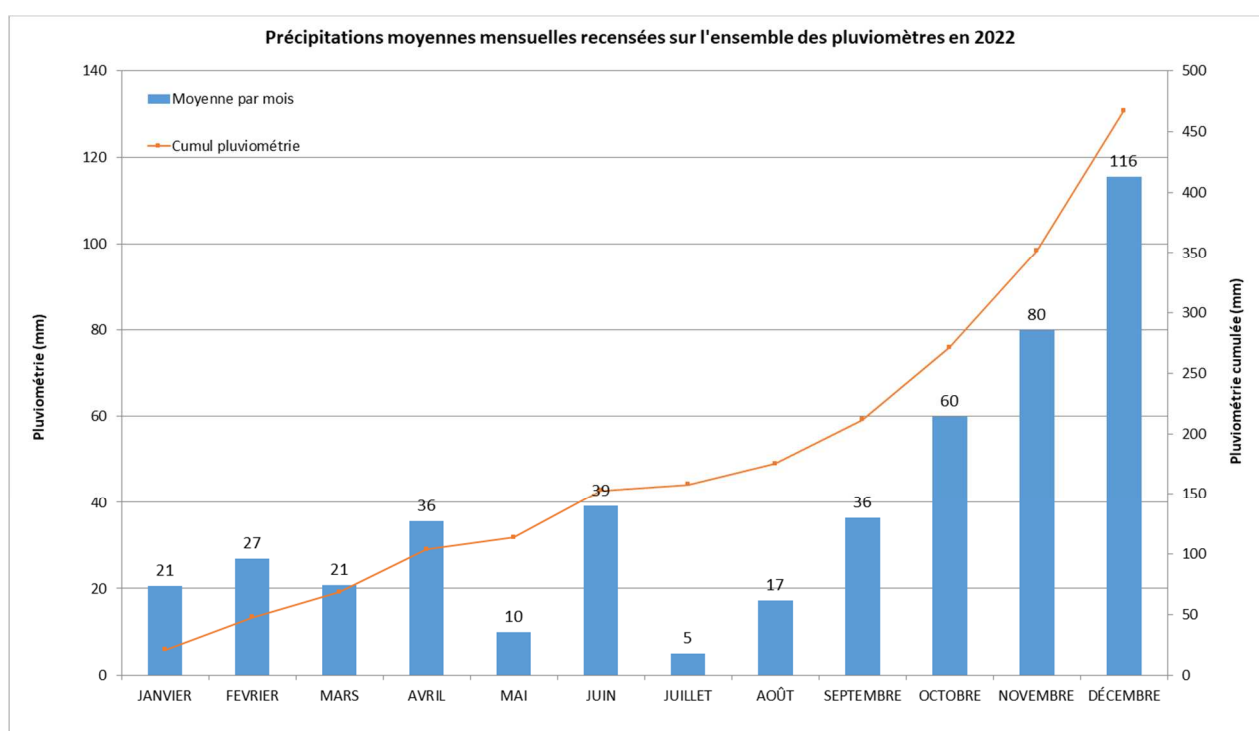
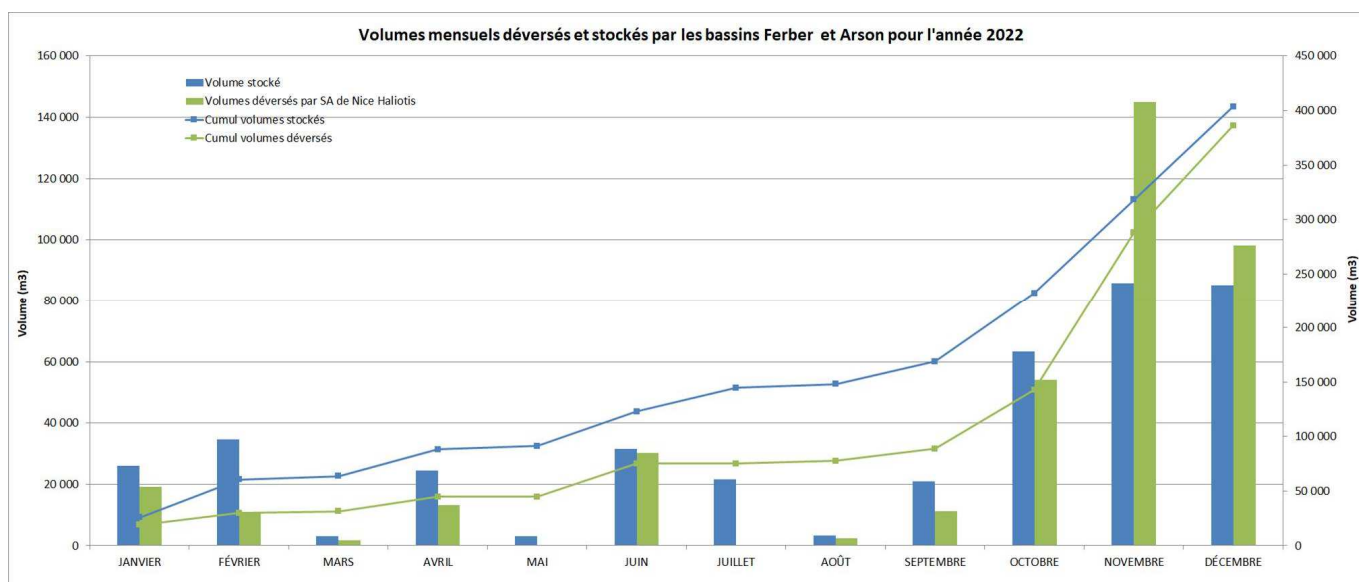


LES VOLUMES STOCKES PAR LES BASSINS D'ORAGES ET DEVERSES PAR LES RESEAUX

Sur le système d'assainissement de Nice Haliotis, le stockage et le traitement des eaux de pluie, réalisés grâce au bassin Arson (10 000m³) et aux bassins Ferber (2x15 000m³) sont des éléments déterminants pour la protection de l'environnement et des eaux de baignade.

Les eaux unitaires qui étaient auparavant rejetées directement en mer sont aujourd'hui en partie stockées par ces bassins (voir graphiques). Ils permettent ainsi de traiter les premiers flux d'eaux pluviales collectées qui sont les plus polluées (lessivage des sols et des chaussées).

En 2022, ces bassins ont permis d'éviter le déversement en mer d'un volume d'eaux polluées égal à celui traité en moyenne sur la station Haliotis durant une période d'environ 4,5 jours.



Sur le système d'assainissement de Nice Haliotis, un peu plus de 400 000 m³ ont été stockés par les bassins d'orages et près de 386 000 m³ ont été déversés au milieu naturel.

Nota : les volumes déversés en novembre et décembre incluent les déversements lors de la maintenance annuelle du collecteur général de Nice.

Annexe 4 : Population desservie

Commune	Population totale en vigueur depuis le 01.01.2023 (population légale 2019, INSEE)	Estimation de la population raccordée à l'assainissement collectif	Estimation du taux de raccordement en %
Aspremont	2 271	1 442	63%
Bairols	116	96	83%
Beaulieu-sur-Mer	3 762	3 227	86%
Belvédère	658	444	68%
Bonson	723	448	62%
Cagnes-sur-Mer	52 100	43 486	83%
Cap-d'Ail	4 517	3 895	86%
Carros	12 875	10 706	83%
Castagniers	1 674	1 241	74%
Châteauneuf-Villevieille	964	497	52%
Clans	670	507	76%
Colomars	3 494	1 474	42%
Drap	5 469	4 184	77%
Duranus	152	80	53%
Eze	2 222	1 718	77%
Falicon	2 053	1 209	59%
Gattières	4 229	3 144	74%
Gilette	1 598	807	51%
Ilonse	147	117	79%
Isola	653	622	95%
La Bollène-Vésubie	594	463	78%
La Gaude	7 117	3 521	49%
La Roquette-sur-Var	954	620	65%
La Tour	549	465	85%
La Trinité	10 103	8 367	83%
Lantosque	1 206	639	53%
Le Broc	1 417	844	60%
Levens	4 963	3 779	76%
Marie	105	98	94%
Nice	343 477	306 814	89%
Rimplas	112	99	88%
Roquebillière	1 822	1 388	76%
Roubion	119	62	52%
Roure	116	86	74%
Saint-André-de-la-Roche	5 694	4 508	79%
Saint-Blaise	1 350	600	44%
Saint-Dalmas-le-Selvage	105	96	92%
Saint-Étienne-de-Tinée	1 413	1 252	89%
Saint-Jean-Cap-Ferrat	1 481	1 098	74%
Saint-Jeannet	4 317	2 681	62%
Saint-Laurent-du-Var	30 141	25 817	86%
Saint-Martin-du-Var	3 143	2 462	78%
Saint-Martin-Vésubie	1 431	1 023	71%
Saint-Sauveur-sur-Tinée	307	300	98%
Tournefort	149	76	51%
Tourrette-Levens	4 887	3 750	77%
Utelle	863	454	53%
Valdeblore	834	596	71%
Venanson	173	136	79%
Vence	19 135	12 540	66%
Villefranche-sur-Mer	5 002	3 813	76%
Total	553 426	467 794	85%

Annexe 5 : L'Assainissement Collectif

LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Commune	Linéaire eaux usées (km)	Linéaire unitaire (km)	Linéaire total (km)	Nombre postes de relevage	Nombre déversoirs d'orage
Aspremont	15	0	15	2	1
Bairols	1	0	1	0	0
Beaulieu-sur-Mer	13	2	15	6	4
Belvédère	5	0	5	0	1
Bonson	4	0	4	1	1
Cagnes-sur-Mer	123	0	123	5	4
Cap-d'Ail	19	0	19	8	3
Carros	65	0	65	5	0
Castagniers	30	0	30	2	1
Châteauneuf-Villevieille	9	0	9	4	0
Clans	8	0	8	3	1
Colomars	18	0	18	5	0
Drap	18	0	18	2	1
Duranus	1	0	1	0	0
Eze	28	0	28	5	3
Falicon	14	0	14	2	0
Gattières	32	0	32	2	0
Gilette	5	0	5	2	0
Ilonse	1	0	1	0	0
Isola	13	0	13	1	2
La Bollène-Vésubie	8	0	8	0	2
La Gaude	39	0	39	7	1
La Roquette-sur-Var	7	0	7	2	0
La Tour-sur-Tinée	5	0	5	1	0
La Trinité	34	0	34	0	5
Lantosque	14	0	14	1	1
Le Broc	17	0	17	0	0
Levens	39	0	39	7	1
Marie	1	0	1	0	0
Nice	380	131	511	30	115
Rimplas	2	0	2	0	0
Roquebillière	18	0	18	2	0
Roubion	4	0	4	1	1
Roure	1	0	1	0	0
Saint-André-de-la-Roche	26	0	26	2	0
Saint-Blaise	6	0	6	1	0
Saint-Dalmas-le-Selvage	2	0	2	0	3
Saint-Étienne-de-Tinée	17	0	17	2	2
Saint-Jean-Cap-Ferrat	33	0	33	13	8
Saint-Jeannet	39	0	39	0	0
Saint-Laurent-du-Var	61	0	61	2	2
Saint-Martin-du-Var	21	0	21	7	0

Saint-Martin-Vésubie	16	0	16	4	0
Saint-Sauveur-sur-Tinée	4	0	4	2	1
Tournefort	2	0	2	0	0
Tourrette-Levens	33	0	33	7	3
Utelle	6	0	6	0	0
Valdeblore	18	0	18	0	0
Venanson	2	0	2	0	0
Vence	64	0	64	8	3
Villefranche-sur-Mer	32	0	32	3	2
Total	1373	133	1506	157	172

LES OUVRAGES DE TRAITEMENT

Commune	Nom	Année de conception	Capacité de traitement (Equivalents Habitants)	Type de traitement	Milieu récepteur
Bairols	Village	2012	150	Prétraitement par tamis rotatif	Ravin > Vallon de Bairols > Tinée
Belvédère	Boucard	1953	500	Lits bactériens	Vallon du Véséou > Gordolasque > Vésubie
	Zibac	1958	700	Lits bactériens	Petit ruisseau > Vésubie
Bonson	Le Gabre	1986	600	Lits bactériens	Var
	Village	1960	500	Lits bactériens	Var
Cagnes-sur-Mer	Cagnes-sur-Mer	2020	160 000	Boues activées	Mer Méditerranée
Clans	La Boulangerie	2022	140	UMT* biologique	Tinée
	Le Perrier	1955	700	Lits bactériens	Ravin de la Bergio > Vallon du Monar > Tinée
	Le Petit Bois	1957	100	Lits bactériens	Ravin sec > Vallon de Monar > Tinée
Colomars	Les Vallières	2018	600	Biodisques	Vallon des Vallières
Duranus	Duranus	2015	180	Biodisques	Vésubie via vallon de Duranus
Gillette	Pont Charles Albert ⁽¹⁾	1984	250	Lits bactériens	Var
	Sainte-Anne	1986	1 100	Lits bactériens	Estéron
Ilonse	La Condamine	1989	250	Décanteur	Vallon de la Villette > Ravin de Duina > Tinée
Isola	Isola 2000	2014	9 600	Biofiltres	Vallon du chastillon
	Phok	2015	100	MBBR (Moving Bed Biological Reactor)	Vallon du chastillon
	Village	1979	1 600	Boues activées	Tinée
La Bollène-Vésubie	Boutaus	2009	450	Biodisques	Planchette > Vésubie
	La Vigne	1965	800	Lits bactériens	Canal > Vallon du Riou de la Bollène > Vésubie
	Le Puey	1957	600	Lits bactériens	Talweg (mi-sec) > Vésubie
	Turini	2021	210	Filtre coco	Riou de la Bollène > Vésubie
La Gaude	La Tuilière	1985	5 000	Lits bactériens	Vallon des Vaux > Mer Méditerranée
La Tour-sur-Tinée	Roussillon	1968	700	Décanteur	Tinée
	Village	2006	400	Biodisques	Vallon de Ginouire > Tinée
Lantosque	Fourcat	1975	1600	Lits bactériens	Vésubie
	Suquet	2021	100	UMT* biologique	Vésubie
Levens	La Gumba	2016	6 350	Boues activées	Vallon de la Gumba > Vésubie
Nice	Haliotis	1988	650 000	Boues activées	Mer Méditerranée
Rimplas	Village	1932	150	Décanteur - digesteur	Ravin de Ciarontouls > Vallon de Figarrasse > Tinée
Roquebillière	Berthemont	2016	700	Biodisques	Vésubie
	Stade ⁽²⁾	2021	1500	UMT* biologique	Vésubie
Roubion	Village	1990	600	Décanteur - digesteur	Vallon de St Sébastien > Vionène > Tinée
Roure	Village	1955	250	Lits bactériens	Vallon de Goulejou > Vionène > Tinée
Saint-Blaise	Campo Curial	1989	500	Lits bactériens	Vallon sec de Saint-Blaise > Var
	Col de l'olivier	1990	150	Boues activées	Vallon sec > Var
	Saint-André	2008	150	Boues activées	Vallon sec > Var
Saint-Dalmas-le-Selvage	Village	1955	150	Décanteur	Vallon de Saint-Dalmas > Tinée
Saint-Étienne-de-Tinée	Auron	1995	5 000	Boues activées	Vallon du Riou d'Auron > Tinée
	Village	2010	1 850	Biodisques	Tinée
Saint-Laurent-du-Var	Saint-Laurent-du-Var	2015	110 000	Membranes	Var
Saint-Martin-Vésubie	Boréon	2000	500	Biodisques	Boréon > Vésubie
	Madone de Fenestre	2014	100	Filtre compact	Vésubie
	Touron	2021	1200	UMT* biologique	Vésubie
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Village	2006	750	Biodisques	Tinée
Utelle	La Villette	1975	100	Epandage	Infiltration
	Le Chaudan	1957	400	Lits bactériens	Var
	Saint-Jean-Le Moulin	2007	150	Lits bactériens	Vésubie
	Saint-Jean Rive Droite	1957	250	Lits bactériens	Vésubie
	Saint-Jean Rive Gauche	1967	400	Lits bactériens	Vésubie
	Village	2022	500	Biodisques	Vallon sec > Vésubie
Valdeblore	Saint-Dalmas ⁽³⁾	2020		UMT* Physico-chimique	Vallon de Bramafam > Tinée
	Village	2012	4 000	MBBR (Moving Bed Biological Reactor)	Vallon de Bramafam > Tinée
Vence	Malvan	2016	28 000	Membranes	Malvan > Cagne
Total	51		1 000 630		

* UMT : Unité Mobile de Traitement

(1) Station déconnectée le 30/04/2022 et raccordée via un poste de relevage à la station d'épuration de Nice Haliotis

(2) Extension de 1500 Eh à 3000 Eh (Travaux sur 2022 prévision mise en service 03/2023)

(3) Temporairement, une UMT avait été installée. Désormais les effluents sont traités sur la STEP du village de Valdeblore

LE RENDEMENT DES STATIONS D'ÉPURATION SOUMISES A AUTOSURVEILLANCE (>2000 EH)

Limites règlementaires	Rendement minimum à atteindre (moyenne journalière)								
	DBO5			DCO			MES		
	80%			75%			90%		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Cagnes-sur-Mer	93,37%	92,31%	91,49%	85,11%	86,11%	85,43%	93,08%	91,32%	90,42%
Isola 2000	95,30%	95,54%	98,01%	89,40%	89,65%	94,86%	90,90%	86,98%	96,26%
La Gaude	94,60%	93,60%	93,60%	84,80%	83,40%	88,80%	94,50%	92,10%	93,00%
Levens	97,70%	98,14%	97,63%	93,10%	94,67%	95,56%	96,70%	96,53%	97,84%
Nice - Haliotis	86,98%	96,09%	95,36%	91,36%	91,37%	91,17%	90,88%	94,87%	93,78%
Roquebillière (Peïra Grossa/Stade)**	97,20%	66,46%	75,23%	93,50%	66,22%	67,01%	97,90%	83,86%	69,66%
Saint-Etienne de Tinée (Auron)	96,50%	95,65%	98,59%	91,10%	91,74%	93,46%	93,20%	91,64%	96,52%
Saint-Laurent-du-Var	96,46%	98,14%	98,33%	98,59%	95,00%	96,45%	98,64%	98,66%	98,85%
Saint-Martin-Vésubie (Touron)**	89,50%	88,96%	97,89%	81,60%	82,43%	93,86%	95,90%	91,73%	98,19%
Valdeblore	88,80%	96,11%	93,80%	77,10%	90,51%	87,22%	89,40%	96,71%	97,00%
Vence	96,58%	98,46%	97,93%	91,40%	95,79%	96,86%	96,96%	98,93%	98,38%

** Pour 2021, résultats des UMT biologiques installées suite à la destruction des stations par la tempête Alex.

Commentaires sur les non-conformités :

Step Roquebillière :

L'UMT biologique du Stade installée suite à destruction de la station d'épuration Peïra Grossa est sous-dimensionnée par rapport à la charge entrante sur l'unité. Des travaux d'extension et d'amélioration (doublon du traitement biologique et renforcement du pré-traitement) sont programmés en septembre 2022.

Isola 2000 :

Sur cette station, il est réalisé 1 bilan 24h par mois. Le 18 août 2021, une perte de fine sur les bio-filtres a entraîné une non-conformité importante sur le paramètre MES (rendement d'environ 11%) et le 11 octobre 2021 la station a subi une panne électrique générale. Ces deux éléments justifiant notamment cette diminution importante du rendement moyen annuel (86,98%).

Néanmoins la moyenne annuelle de la concentration en MES en sortie de station est de 16,56 mg/l pour une concentration maximale réglementaire de 35 mg/l.

LES SOUS-PRODUITS ISSUS DES OUVRAGES D'EPURATION

Quantité de boues évacuées au niveau des stations d'épuration soumises à autosurveillance (en tonnes) :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cagnes-sur-Mer	959	1 009	1 175	1 186	1 951	910
Isola 2000	22	29	33	36	21	36
La Gaude	14	12	15	20	6	14
Levens	35	45	37	47	45	56
Nice Haliotis	19 261	17 696	17 468	17 110	18 361	17 277
Roquebillière (Peira Grossa)	5	9	8	13	9	21
Saint-Etienne de Tinée (Auron)	13	13	12	30	23	17
Saint-Laurent-du-Var	1 442	1 408	1 358	1 179	710	841
Saint-Martin-Vésubie (Touzon)	10	13	4	11	4	13
Valdeblore	8	14	9	0	13	7
Vence	187	179	171	214	217	171
Total (tonne de matière sèche)	21 956	20 427	20 290	19 848	21 359	19 363

Pour l'année 2022, la quantité totale de boues évacuées au niveau des autres stations est d'environ 45 tonnes.

Destination des boues des stations d'épuration soumises à autosurveillance :

	Destinations														
	Incinération			Compostage			Centre d'enfouissement technique			Epandage			Station d'épuration Nice Haliotis		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Cagnes-sur-Mer				100%	100%	100%									
Isola 2000										100%	100%	100%			
La Gaude				100%	100%	100%									
Levens				100%	100%	100%									
Nice Haliotis	53%	44%		44%	50%	93%				7%	6%	7%			
Roquebillière (Stade)*	1%			98%						1%				100%	100%
Saint-Etienne de Tinée (Auron)				100%	100%	100%									
Saint-Laurent-du-Var**				40%	100%	30%				60%					70%
Saint-Martin-Vésubie (Touzon)*	53%	41%	11%	44%		76%				7%					13%
Valdeblore										100%	100%	100%			
Vence				100%	100%	100%									

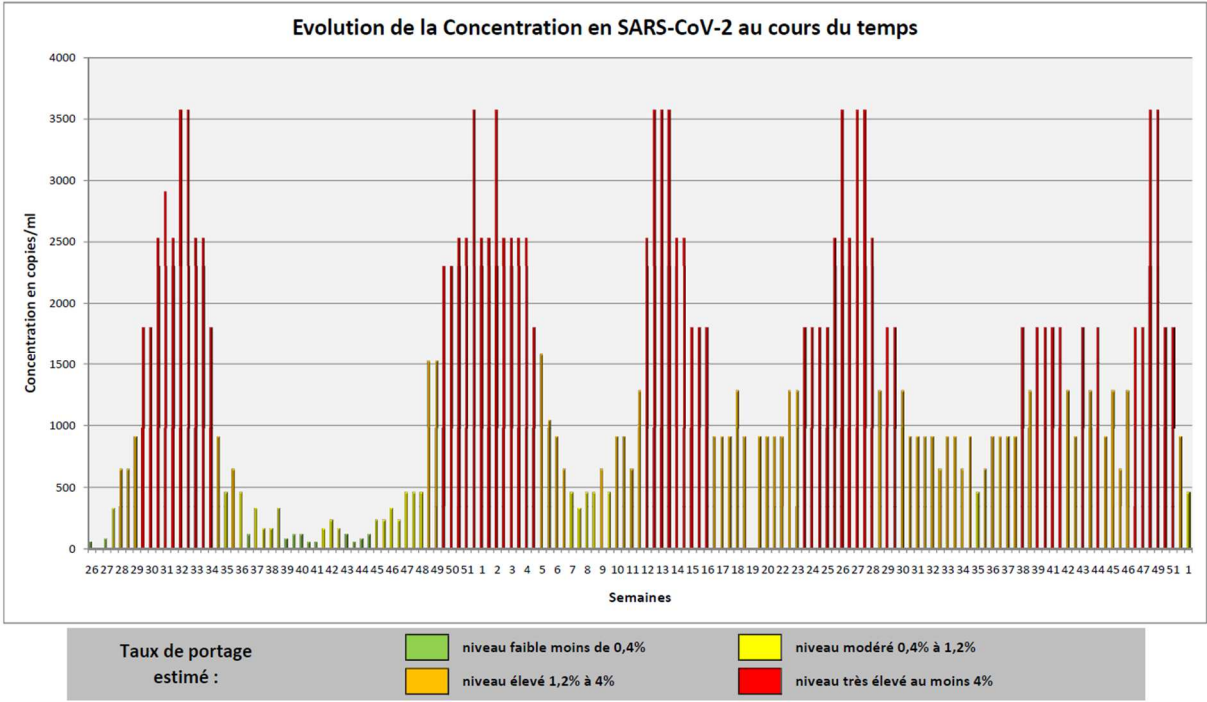
* en 2021, les boues des UMT biologiques du Stade (en remplacement de la station d'épuration de Peira Grossa, suite au passage de la tempête ALEX) et de Touzon, ont été acheminées vers la station d'épuration d'Haliotis de Nice (respectivement pour 100% et 59% des boues)

** en 2022 les boues de la STEP de Saint-Laurent-du-Var sont envoyées à la step d'Aeris pour digestion (production de biogaz)

FOCUS ACTIONS COVID 19

Afin de suivre l'évolution du SARS-CoV-2, des prélèvements d'effluents ont été réalisés 2 fois par semaine en entrée de station d'épuration Haliotis.

- Ces prélèvements ont été réalisés afin d'assurer :
- le suivi COVID de l'Agence de Sécurité Sanitaire, Environnementale et de gestion des Risques (ASSER) de la ville de NICE (analyses par le Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille),
 - le suivi du SARS-CoV 2 et la recherche de variants par le CNRS.



Annexe 6 : L'Assainissement Non Collectif

RECENSEMENT DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Commune	Estimation nombre d'installations ANC	Commune	Estimation nombre d'installations ANC
Aspremont	342	Nice	2 277
Bairols	52	Rimplas	42
Beaulieu-sur-Mer	15	Roquebillière	279
Belvédère	138	La Roquette-sur-Var	121
Bonson	149	Roubion	64
La Bollène-Vésubie	95	Roure	84
Cagnes-sur-Mer	974	Saint-André-de-la-Roche	53
Cap-d'Ail	22	Saint-Blaise	256
Carros	604	Saint-Dalmas-le-Selvage	39
Castagniers	164	Saint-Etienne-de-Tinée	344
Châteauneuf-Villevieille	0	Saint-Jean-Cap-Ferrat	6
Colomars	470	Saint-Jeannet	339
Clans	89	Saint-Laurent-du-Var	556
Drap	0	Saint-Martin-du-Var	257
Duranus	15	Saint-Martin-Vésubie	295
Eze	189	Saint-Sauveur-sur-Tinée	18
Falicon	160	La Tour	54
Gattières	708	Tournefort	52
Gilette	361	Tourrette-Levens	325
La Gaude	1 110	La Trinité	307
Ilonse	72	Utelle	240
Isola	68	Valdeblore	184
Lantosque	244	Venanson	22
Le Broc	199	Vence	1 394
Levens	592	Villefranche-sur-mer	247
Marie	23	TOTAL	14 710

BILAN DES CONTROLES DU SPANC :

Communes	Contrôles de Conception	Contrôles de Réalisation	Diagnostics de fonctionnement	Diagnostics cession immobilière	Avis défavorable avec pollution
Aspremont	5	4	0	11	0
Bairols	0	0	0	0	0
Beaulieu-sur-Mer	1	0	0	0	0
Belvédère	1	1	0	12	0
Bonson	2	0	0	3	1
La Bollène-Vésubie	1	3	0	1	0
Cagnes-sur-Mer	12	7	1	35	4
Cap-d'Ail	0	0	0	0	0
Carros	2	4	0	7	0
Castagniers	0	0	0	2	2
Châteauneuf-Villevieille	2	0	0	4	0
Colomars	13	5	0	27	2
Clans	2	0	0	2	0
Drap	1	0	0	3	0
Duranus	1	1	0	1	0
Eze	3	0	1	8	0
Falicon	3	2	1	6	0
Gattières	2	1	0	8	0
Gilette	9	5	0	14	1
La Gaude	15	18	3	27	2
Ilonse	0	0	0	3	0
Isola	0	1	0	2	0
Lantosque	0	0	0	18	2
Le Broc	2	0	0	7	1
Levens	12	10	1	20	2
Marie	1	0	0	0	0
Nice	49	18	3	90	5
Rimplas	2	1	0	2	0
Roquebillière	3	1	0	12	6
La Roquette-sur-Var	2	1	1	5	0
Roubion	0	0	0	8	0
Roure	1	0	0	0	0
Saint-André-de-la-Roche	5	3	0	2	0
Saint-Blaise	1	1	0	10	0
Saint-Dalmas-le-Selvage	0	0	0	0	0
Saint-Etienne-de-Tinée	1	2	0	1	0
Saint-Jean-Cap-Ferrat	1	0	0	1	0
Saint-Jeannet	2	2	0	8	0
Saint-Laurent-du-Var	8	5	0	7	0
Saint-Martin-du-Var	4	0	0	2	0
Saint-Martin-Vésubie	6	3	0	7	0
Saint-Sauveur-sur-Tinée	0	0	0	1	0
La Tour	0	0	0	1	0
Tournefort	2	1	1	0	0
Tourrette-Levens	5	1	0	7	0
La Trinité	3	1	1	14	0
Utelle	0	1	0	17	2
Valdeblore	3	1	0	8	0
Venanson	0	1	0	3	1
Vence	34	23	6	76	4
Villefranche-sur-mer	9	3	1	11	1
Total	231	131	20	514	36
Nombre d'avis émis	896				

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SPANC :

Les tarifs pratiqués pour les contrôles réalisés par le SPANC pour l'année 2022 sont les suivants :

- Contrôle d'une installation existante : 150 € HT,
- Contrôle d'une installation existante dans le cadre d'une vente: 300 € HT,
- Contrôle de conception : 100 € HT,
- Contrôle de réalisation : 200 € HT,
- Contre visite : 100 € HT.

Recettes réelles de fonctionnement 2022	158 600 € HT
--	--------------

INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Il s'agit d'un indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif. La valeur de cet indicateur est comprise entre 0 et 140.

Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués aux chapitres A et B ci-dessous. Les points du chapitre B ne sont pris en compte que si le total obtenu pour le chapitre A est de 100.

A – Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :

- 1/ +20 : Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération,
- 2/ +20 : Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération,
- 3/ +30 : Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans,
- 4/ +30 : Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.

B – Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif :

- 1/ +10 : Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations,
 - 2/ +20 : Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations,
 - 3/ +10 : Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange
-

Communes	Points pris en compte							Total
	A1	A2	A3	A4	B1	B2	B3	
Aspremont	0	20	30	0	0	0	10	60
Bairols	0	20	30	0	0	0	10	60
Beaulieu-sur-Mer	0	20	30	0	0	0	10	60
Belvédère	0	20	30	0	0	0	10	60
Bonson	0	20	30	0	0	0	10	60
La Bollène-Vésubie	0	20	30	0	0	0	10	60
Cagnes-sur-Mer	0	20	30	0	0	0	10	60
Cap d'Ail	0	20	30	0	0	0	10	60
Carros	0	20	30	0	0	0	10	60
Castagniers	0	20	30	0	0	0	10	60
Clans	0	20	30	0	0	0	10	60
Colomars	0	20	30	0	0	0	10	60
Duranus	0	20	30	0	0	0	10	60
Eze	0	20	30	0	0	0	10	60
Falicon	0	20	30	0	0	0	10	60
Gattières	20	20	30	0	0	0	10	80
Gilette	0	20	30	0	0	0	10	60
La Gaude	0	20	30	0	0	0	10	60
Ilonse	0	20	30	0	0	0	10	60
Isola	0	20	30	0	0	0	10	60
Lantosque	0	20	30	0	0	0	10	60
La Roquette-sur-Var	20	20	30	0	0	0	10	80
La Trinité	0	20	30	0	0	0	10	60
Le Broc	0	20	30	0	0	0	10	60
Levens	0	20	30	0	0	0	10	60
Marie	0	20	30	0	0	0	10	60
Nice	0	20	30	0	0	0	10	60
Rimplas	0	20	30	0	0	0	10	60
Roquebillière	0	20	30	0	0	0	10	60
Roubion	0	20	30	0	0	0	10	60
Roure	20	20	30	0	0	0	10	80
Saint-André-de-la-Roche	0	20	30	0	0	0	10	60
Saint-Blaise	20	20	30	0	0	0	10	80
Saint-Dalmas-le-Selvage	0	20	30	0	0	0	10	60
Saint-Étienne-de-Tinée	0	20	30	0	0	0	10	60
Saint-Jean-Cap-Ferrat	0	20	30	0	0	0	10	60
Saint-Jeannet	0	20	30	0	0	0	10	60
Saint-Laurent-du-Var	0	20	30	0	0	0	10	60
Saint-Martin-du-Var	0	20	30	0	0	0	10	60
Saint-Martin-Vésubie	0	20	30	0	0	0	10	60
Saint-Sauveur-sur-Tinée	0	20	30	0	0	0	10	60
La Tour-sur-Tinée	0	20	30	0	0	0	10	60
Tournefort	0	20	30	0	0	0	10	60
Tourrette-Levens	0	20	30	0	0	0	10	60
Utelle	20	20	30	0	0	0	10	80
Valdeblore	0	20	30	0	0	0	10	60
Venanson	20	20	30	0	0	0	10	80
Vence	0	20	30	0	0	0	10	60
Villefranche-sur-Mer	0	20	30	0	0	0	10	60
Indice consolidé sur la base du nombre d'installations assainissement non collectif estimé								62

Annexe 7 : Synthèse des Indicateurs

Item	Libellé	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Commentaires
Service public de l'assainissement collectif					
Indicateurs descriptifs du service					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	459 200	462 600	467 794	Se référer au chapitre I.5 et à l'annexe 1
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	99	106	122	
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Tonne de MS)	19 848	21 359	19 363	Se référer au chapitre III.2
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (en euro)	1,99	1,99	1,99	Prix de l'assainissement sur la commune de Nice en 2021 Les prix par commune pour l'année 2022 sont indiqués en annexe 9
Indicateurs de performance (annexe 8)					
Qualité du service à l'usager					
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	NC	NC	NC	L'ensemble des zonages est en cours de révision
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,007	0	0,015	7 sinistres en 2022
P258.1	Taux de réclamations	0,59	0,67	0,59	
Gestion patrimoniale					
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92	93	96	calculé sur un total de 120
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	4,2	4,4	4,2	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,71%	0,75%	0,84%	
Gestion financière					
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	NC	2 164,50 €	7 987,50 €	pour l'eau et l'assainissement.
P256.2	Capacité de remboursement des emprunts	0,82	1,23	0,99	
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	NC	2,12%	2,45%	pour l'eau et l'assainissement.
Performance environnementale					
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	NC	NC	NC	La valeur 2022 de ces 3 indicateurs n'a pas été publiée sur le portail d'information sur l'assainissement communal : http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/ au moment de la rédaction du présent rapport (juillet 2023).
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	NC	NC	NC	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	NC	NC	NC	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	97,8%	97,6%	98,9%	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	107	107	108	
Service public de l'assainissement non collectif					
Indicateurs descriptifs du service					
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	81 100	81 900	85 600	estimation sur la base des abonnés aux services de l'eau et de l'assainissement collectif
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	52	52	52	Se référer à l'annexe 6
Indicateurs de performance (annexe 8)					
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	87%	88%	88%	

Les indicateurs de performance du service permettent de mesurer les actions de la politique assainissement de Nice Côte d'Azur.

1. Qualité du service à l'utilisateur

P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :

La finalité de cet indicateur est d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif.

Il se définit comme le quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif.

Il convient de ne pas confondre le taux de desserte avec le taux de raccordement.

Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement collectif, élaboré dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement. L'ensemble des zonages est en cours de révision en lien avec la préparation des documents d'urbanisme sur les communes : PLU et bientôt PLUM (Plan local d'urbanisme métropolitain).

Il n'est donc pas pour le moment possible de calculer cet indicateur.

P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers :

Cet indicateur permet de mesurer le nombre d'événements ayant un impact direct sur la population du fait de l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public. Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les usagers ne sont pas responsables à titre individuel. Ce taux est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est rapporté au millier du nombre d'habitants desservis.

Il y a eu 7 déclarations de sinistre en 2022 pour 467 794 habitants desservis.

Soit un taux de débordement de 0.015.

P258.1 - Taux de réclamation :

Les réclamations sur les odeurs, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle, etc sont prises en compte mais pas celles relatives au prix de l'assainissement. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés desservis divisé par 1 000 et ne prend en compte que les réclamations écrites, conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Nombre de réclamations écrites impliquant le service durant l'année 2022	Taux de réclamations
83	0.59

2. Gestion patrimoniale

P202.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

La finalité de l'indicateur est d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et suivre leur évolution.

Cet indicateur est calculé en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C (décrites page suivante) et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis,

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points du total des parties A et B sont acquis.

Cet indicateur a été calculé commune par commune et pondéré par le linéaire de réseau.

Pour l'ensemble de la Régie, il est de **96 / 120** pour l'année 2022.

P252.2 – Nombre de points noirs du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau :

On appelle « point noir » tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an, quels que soient sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que dans les parties privatives des usagers dues à un défaut ayant son origine sur le réseau public (et seulement dans ce cas-là) sont prises en compte.

L'indicateur mentionne le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements.

Au total, 63 points noirs ont été recensés en 2022.

Nombre de points noirs recensés en 2022	Linéaire total de réseau année 2022 (km)	Nb points noirs/100 km
63	1506	4,2

P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées :

Il s'agit du quotient du linéaire moyen du réseau de collecte, hors branchements, renouvelé ou réhabilité sur les 5 dernières années par cinq fois la longueur du réseau de collecte hors branchements (la prise en compte de cinq années améliore la fiabilité de l'indice).

Les taux de renouvellement ci-dessous sont établis à partir des linéaires renouvelés des canalisations existantes au cours des années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022. Ils ne tiennent pas compte des extensions de réseaux.

Longueur de canalisations (km) renouvelées au cours des années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022	Linéaire total de réseau année 2022 (km)	Taux de renouvellement 2022
63.1	1506	0,84%

Pour information, en 2022 le linéaire de réseau renouvelé était de 17,6 km soit 1.17%.

Détail indicateur P202.2 :

PARTIE A	10 points (VP.250) : Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement
	5 points (VP.237) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année
PARTIE B	10 points (VP.252, VP.253 et VP.254) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : - o Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) - o La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)
	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires
	De 0 à 15 points (VP.255) - indépendante des VP.252, VP.253 et VP.254 : L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux Dates ou périodes de pose connues pour moins de 49,9% du linéaire des réseaux : 0 point Dates ou périodes de pose connues pour $\geq 50\%$ à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points (Cas 0) Dates ou périodes de pose connues pour $\geq 60\%$ à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points (Cas 1) Dates ou périodes de pose connues pour $\geq 70\%$ à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points (Cas 2) Dates ou périodes de pose connues pour $\geq 80\%$ à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points (Cas 3) Dates ou périodes de pose connues pour $\geq 90\%$ à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points (Cas 4) Dates ou périodes de pose connues pour $\geq 95\%$ du linéaire des réseaux : 15 points (Cas 5)
PARTIE C	10 points (VP.256) : Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée
	De 1 à 5 points (VP.256) : Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux
	10 points (VP.257) : Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)
	10 points (VP.258) : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées
	10 points (VP.259) : Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)
	10 points (VP.260) : L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)
	10 points (VP.261) : Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite
	10 points (VP.262) : Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)

3. Gestion financière

P207.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité :

Cet indicateur est établi en additionnant les abandons de créance et les montants versés à un fonds de solidarité sur l'année 2019.

Il n'est pas fait de distinction entre l'eau et l'assainissement.

La valeur de cet indicateur pour l'année 2022 est de **7 987.50 €**.

P256.2 - Capacité de remboursement des emprunts :

Cet indicateur est défini comme étant la durée théorique nécessaire pour rembourser les emprunts si la collectivité affectait à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service (épargne brute). Le calcul se fait en divisant l'encours total des emprunts par l'épargne brute annuelle.

La valeur de cet indicateur pour l'année 2022 s'établit à **0.99 années** (26 442 237 / 19 664 497).

P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente :

Ce taux est calculé en divisant le montant des impayés 2022 par le chiffre d'affaires toutes taxes comprises 2022 (hors travaux). Il n'est pas fait de distinction entre l'eau et l'assainissement.

La valeur de cet indicateur pour l'année 2022 est de **2,45 %**

4. Performance environnementale

Conformité du système assainissement :

- **P203.3 - Conformité de la collecte des effluents**
- **P204.3 - Conformité des équipements d'épuration**
- **P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration**

Ces trois indicateurs permettent de mesurer la performance environnementale, à savoir la préservation durable du cadre de vie et du milieu naturel.

Selon l'arrêté du 2 mai 2007, une filière est dite conforme si elle respecte les prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.

Ce sont les services de police des eaux qui fournissent les données relatives à ces trois indicateurs.

Les valeurs 2022 pour ces 3 indicateurs n'ont pas été publiées sur le portail d'information sur l'assainissement communal : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/> au moment de la rédaction du présent rapport.

P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation :

Cet indicateur correspond au pourcentage des boues évacuées pour chacune des stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

En 2022, la quasi intégralité des boues a été valorisée en agriculture (18 090 tonnes compostées, 1272 tonnes épandues), Seulement 1,4 tonnes a été incinérée à l'usine de valorisation énergétique de l'Ariane (co-incinération avec les ordures ménagères).

Aucune boue n'a été enfouie en Centre d'Enfouissement Technique (CET).

La valeur de l'indicateur pour l'année 2022 est donc de 100%.

P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau :

Il s'agit du pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance et conformes à l'autorisation de rejet. Cet indicateur a pour finalité de s'assurer de l'efficacité des stations d'épuration soumises à autosurveillance (capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants).

Stations	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité
Nice-Haliotis 650 000 EH	365	360	98,63%
Cagnes-sur-Mer 160 000 EH	156	156	100,00%
Saint Laurent du Var 110 000 EH	156	156	100,00%
Vence Malvan 28 000 EH	96	95	98,96%
Isola 2000 9 600 EH	12	12	100,00%
Levens La Gumba 6 350 EH	44	44	100,00%
La Gaude 5 000 EH	44	44	100,00%
Saint-Etienne-de-Tinée (Auron) 5 000 EH	12	11	91,67%
Valdeblore 4 000 EH	12	11	91,67%
Taux de conformité consolidé sur la base des quantités de DBO entrantes			98,87%

[illegible]

5. Assainissement non collectif

P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d’assainissement non collectif

Cet indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d’assainissement non collectif.

Il s’agit du ratio entre le nombre d’installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre total d’installations contrôlées (depuis la création du service).

Nombre total d'installations contrôlées	Nombre d'installations contrôlées et jugées conformes	Taux de conformité
11 877	10 499	88,4 %